

l'an deux mil vingt-cinq
le onze septembre à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,
COSTEDOAT, EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA, GILLMANN,
LAMIRAL, MILON, MUNIER, PASSET, SANTINHO

Date de convocation
5 SEPTEMBRE 2025

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. CZEPCZAK a donné procuration à M. SANTINHO
Mme LE MOING a donné procuration à M. FOUILLOT
Mme RANCE a donné procuration à M. LAMIRAL

**Date d'affichage
de la convocation**
5 SEPTEMBRE 2025

Absent : M. DIOP

**Date de publication
de la délibération**
19 SEPTEMBRE 2025

Mme BOUSSIOUS a été élue secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 15

Votants 18

OBJET : Frais de scolarité 2025-2026

Mme la Maire demande à l'Assemblée de fixer les frais de scolarité dus par les communes qui ont des enfants scolarisés à Cernay-la-Ville. Elle propose de maintenir les tarifs en vigueur à ce jour.
Elle précise que pour l'année scolaire 2024/2025, 8 enfants de Choisel étaient scolarisés dans ce cadre (2 élèves en maternelle et 6 élèves en élémentaire).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après échanges de vues et délibérations,
À l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les frais de scolarité pour l'année 2025/2026 pour les enfants qui ne résident pas à Cernay-la-Ville mais sont scolarisés dans la commune à :

- 488 € pour un enfant en élémentaire
- 973 € pour un enfant en maternelle

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 19 septembre 2025

La Maire
Claire CHERET



La secrétaire de séance
Virginie BOUSSIOUS



Mis en ligne le 19/09/2025 à 14h45

REÇU EN PREFECTURE
le 19/09/2025

Application agréée E-legalite.com